

# LE DOSSIER

7

## *Autour du lac Tchad : intégrations et désintégrations*

COORDONNÉ PAR JANET ROITMAN

INTRODUCTION AU THÈME

### LES RECOMPOSITIONS DU BASSIN DU LAC TCHAD<sup>1</sup>

Quelle signification recouvre le bassin du lac Tchad ? Cette question sert de point de départ aux diverses contributions de ce dossier qui analyse les transformations actuelles de la région du lac Tchad. De la même manière qu'Arif Dirlik<sup>2</sup> questionnait les études consacrées à la région riveraine du Pacifique (Pacific Rim Studies) en se demandant quel sens donner au terme « riverain », les chercheurs travaillant sur la zone du lac s'interrogent également sur ce qu'est un bassin. Malgré un usage généralisé, le terme de « bassin du lac Tchad » ne fait consensus ni sur sa définition ni sur son contenu : en particulier, quels États doivent y être inclus ou, au contraire, en être exclus ? La confusion sur son positionnement géographique dans l'Afrique est au moins aussi grande : fait-il partie de l'Afrique centrale, du Soudan central ou même, selon certains, de l'Afrique occidentale ?

Il ne s'agit pas ici de donner une signification essentialiste au terme de « bassin du lac Tchad », pas plus qu'il n'est question de tomber dans une discussion sémantique. Le problème n'est pas de décider une fois pour toutes

---

1. Ce thème fut évoqué d'abord lors d'une conférence organisée à l'Institut Max-Planck d'anthropologie sociale à Halle (Allemagne) les 29 et 30 septembre 2003. Je remercie l'Institut pour son appui très généreux et tout spécialement Andrea Behrends, qui a co-organisé avec moi cette réunion et beaucoup contribué à l'élaboration de cette réflexion.

2. A. Dirlik (ed.), *What Is in a Rim ? Critical Perspectives on the Pacific Region Idea*, Boulder, Co, Westview Press, 1993.

de ce qui est dedans ou en dehors du bassin, c'est-à-dire de chercher à le définir géographiquement ou de confirmer l'une des définitions déjà existantes. C'est pourquoi nous ne nous sommes guère intéressés aux limites physiques de la région. Sans doute, le bassin du lac Tchad est un espace géographique, mais il est plus que cela. En effet, et les contributions de ce dossier l'attestent, s'il fallait se référer à cette aire simplement comme à un espace géographique, il faudrait néanmoins citer des forces et des relations qui ont un ancrage en dehors de ses supposées frontières. C'est là, en fait, que réside la véritable réflexion : tenter de décrire, de délimiter et d'analyser les différents vecteurs qui, aujourd'hui, constituent le bassin du lac Tchad, sans *a priori* sur leur situation géographique et leur origine. Cette tentative nous permettra de mieux comprendre les transformations en cours dans cette région qui a été pendant au moins trois décennies considérée comme une zone marginale de l'Afrique subsaharienne et, de ce fait, reléguée aux marges de la recherche africaniste et, plus largement, en sciences sociales<sup>3</sup>.

Pour penser la constitution de cet espace marginalisé, les termes de centre et de périphérie peuvent aider. Ces termes ne sont certes plus à la mode, tant ils ont été, à juste titre, critiqués pour leurs usages dans les théories de la dépendance, qui supposaient des relations surdéterminées et linéaires conduisant à une représentation des « économies-mondes<sup>4</sup> ». Ces dernières sont sujettes, aujourd'hui, aux mêmes critiques qui pointent les descriptions mécanistes des relations entre États et marchés dans les processus contemporains de ce qu'on appelle la globalisation<sup>5</sup>. Cependant, comme Bushnell et Greene<sup>6</sup> le mentionnent, pour Edward Shils<sup>7</sup> – qui, le premier, proposa ces concepts en 1961 –, les centres n'étaient pas seulement les cités les plus importantes (par exemple, les métropoles ou les foyers de formation de capital) ou les endroits où la densité de population était la plus élevée (capitales économiques ou politiques); Shils les définissait plutôt comme des sphères d'influence, dans la mesure où ils généraient des régimes politiques, économiques, culturels et même légaux et des affiliations. Les centres ne sont donc pas tant des entités physiques que des moyens par lesquels des symboles, des valeurs et des normes gouvernent des sociétés et des communautés à travers des réseaux d'institutions et de pratiques. La question pertinente est non plus alors de savoir *où* sont ces centres, mais *comment* ils fonctionnent, c'est-à-dire comment ils gouvernent les pratiques sociales.

Ainsi, quelques-uns des centres constitutifs du bassin du lac Tchad se situent sûrement en dehors des limites de ses frontières géographiques. Des foyers religieux comme La Mecque, intellectuels comme Le Caire, des places commerciales comme Dubaï peuvent être considérés comme des centres du bassin du lac Tchad dans la mesure où ils sont à la base de la constitution de

réseaux migratoires, de communautés religieuses, d'institutions financières et monétaires, de courants intellectuels et de régimes de valeurs en vigueur actuellement dans la région du lac. À ces exemples les plus évidents, qui sont souvent associés à des phénomènes contemporains (tels que la mobilité accrue des personnes, l'intensification des transactions financières et l'expansion des technologies de l'information), s'ajoutent des facteurs qui semblent plus « traditionnels » ou « locaux ». Tel est le cas des revendications de groupes linguistiques et de groupes culturels « redécouverts » ou « réinventés », qui insistent sur leur identité régionale à côté de leur affiliation nationale. Pourtant, l'expression d'une appartenance régionale n'est pas spécifiquement un problème culturel ; elle se manifeste également dans des activités moins romantiques, comme celle de gardiens de troupeaux, dont les réseaux ont créé dans la région une société pastorale qui est un vecteur à la fois de consolidation et de transformation des relations régionales. Le bassin du lac Tchad s'est constitué grâce à de tels réseaux, qui proviennent ou rencontrent des réseaux financiers et commerciaux régionaux (Niger-Tchad-Soudan-Cameroun-Nigeria-Centrafricaine), des réseaux commerciaux globaux (péninsule arabique), deux zones monétaires (le franc CFA et le naira nigérian) et des réseaux religieux (musulmans).

Évidemment, les flux d'informations et la construction de champs discursifs, comme l'institutionnalisation de relations, ne sont pas simplement projetés du centre vers la périphérie. Les périphéries sont en relation symbiotique avec les centres, comme l'attestent certains des articles de ce dossier ; des zones

---

3. Les raisons d'une telle marginalisation sont nombreuses et tiennent notamment aux effets d'une guerre de trente ans au Tchad, aux troubles affectant le Niger et plus sérieusement le Soudan, etc. Cependant, ce n'est pas l'unique zone d'Afrique confrontée à de tels problèmes, et ces facteurs n'expliquent donc pas entièrement sa marginalisation.

4. I. Wallerstein, *The Modern World-System: Capitalist Agriculture and the Origins of the European World Economy in the Sixteenth Century*, New York, Academic Press, 1974 ; *The Modern World-System II: Mercantilism and the Consolidation of the European World-Economy, 1600-1750*, New York, Academic Press, 1980 ; *The Modern World-System III: The Second Era of Great Expansion of the Capitalist World-Economy, 1730-1840*, New York, Academic Press, 1989.

5. S. Sassen, *Globalization and its Discontents*, New York, The New Press, 1998 ; D. Smith, D. Solinger et S. Topik (eds), *States and Sovereignty in the Global Economy*, New York, Routledge, 1999 ; S. Krasner, *Sovereignty: Organized Hypocrisy*, Princeton, Princeton University Press, 1999 ; J.-F. Bayart, *Le Gouvernement du monde*, Paris, Fayard, 2004.

6. A. Bushnell et J. Greene, « Peripheries, centers, and the construction of early american empires », in C. Daniels et M. Kennedy (eds), *Negotiated Empires: Centers and Peripheries in the Americas, 1500-1820*, New York, Routledge, 2002.

7. E. Shils, « Center and periphery », in *The Logic of Personal Knowledge: Essays in Honor of Michael Polanyi*, Glencoe, Ill, Free Press, 1961.

marginales ont un impact important sur le cœur, étant même un élément constitutif de ses arrangements productifs spatiaux, de ses modes de régulation et de ses pratiques discursives. Les gens et les institutions des périphéries s'approprient des formes et des valeurs de différents vecteurs de changement, et les transforment par des processus de réinterprétation, d'instrumentalisation et de subjectivation. Cependant, pour réfléchir sur ces processus, il convient de mieux distinguer les différents facteurs qui lient les centres et les périphéries. Afin d'appréhender de façon critique le bassin du lac Tchad comme autre chose qu'un ensemble d'États, il nous faut examiner ces réseaux constitutifs et leurs champs discursifs autant que la dynamique relationnelle entre périphéries et centres.

Cette attention portée aux dynamiques, opposées ici aux statuts – comment le bassin s'est constitué dans le temps et l'espace plutôt que ce qu'est le bassin –, signifie que nous considérons les reconfigurations contemporaines sous deux aspects. D'abord comme les redéfinitions des limites physiques du bassin : nous voulons considérer ce que, très précisément, la notion de bassin du lac Tchad a signifié historiquement et comment elle a évolué. Une telle perspective historique permet de souligner les définitions variables de cette région et permet donc de discréditer toute définition géographique statique ou essentialiste. En second lieu, et de manière plus importante, nous entendons porter une attention plus grande aux reconfigurations des espaces imaginés du bassin du lac Tchad et de leurs limites, qui sont actuellement modifiés sous l'effet de plusieurs influences et initiatives décrites et analysées dans les articles de ce dossier.

---

#### INSTITUTIONNALISER LE BASSIN DU LAC TCHAD

S'il y a bien sûr des définitions officielles du bassin du lac Tchad, elles sont contradictoires et insuffisantes, bien qu'elles aient suscité des institutions particulières et des initiatives lourdes de conséquences sur la vie quotidienne. Comme le note Martin Njeuma dans son article sur la Commission du bassin (CBLT), on peut différencier le bassin conventionnel du lac Tchad – une zone d'une superficie d'environ 967 000 km<sup>2</sup> – de son bassin hydrographique – couvrant plus de 2 335 000 km<sup>2</sup>. La divergence essentielle entre ces deux définitions communément acceptées est que la seconde, déterminée par la ligne de partage des eaux courantes qui donnent au lac sa surface en eau, porte les frontières de la zone à plusieurs milliers de kilomètres au-delà des limites du bassin conventionnel défini par les États membres de la Commission (Tchad, Niger, Nigeria, Cameroun, République centrafricaine). Cela est significatif car, ainsi que le relève M. Njeuma, « les droits ou les

revendications d'un État sur les ressources communes du bassin ont des implications pour tous les autres ». L'eau, devenue rare, est l'une de ces ressources qui constituent l'un des principaux facteurs des guerres actuelles du Soudan<sup>8</sup>. Les zones et activités économiques du bassin sont extrêmement hétérogènes, car elles relèvent de différentes régions climatiques et de la présence de ressources spécifiques. Par exemple, on peut délimiter une « zone de transit » entre les territoires nomadiques du nord du lac Tchad et les régions plus méridionales de semi-nomadisme. On peut aussi délimiter une « région agricole sahélienne », définie par la culture du sorgho et du mil et les relations commerciales et financières entre Maiduguri (Nigeria), N'Djamena (Tchad) et Maroua (Cameroun). En troisième lieu, on peut évoquer les plaines sujettes à inondation de Yaéré, qui couvrent une partie du sud-ouest du Tchad, du Cameroun et du Nigeria, et produisent de riches pâturages<sup>9</sup>. Ces écosystèmes concentriques, qui se chevauchent, impliquent diverses ressources et définissent différentes activités économiques exigeant des politiques *ad hoc* afin d'être régulées efficacement, au-delà donc de l'application de principes généraux sur la gestion de ressources partagées. De la même manière, cette juridiction officielle établie à travers la CBLT ne reflète pas le sens vécu et empirique de la région, constituée à partir d'une myriade de réseaux sociaux et de pratiques communes.

Ce point est mis en lumière par M. Njeuma, qui traite du bassin comme d'une entité légale. Il montre comment la CBLT fut établie par différents traités qui accordèrent aux États la capacité de mettre en œuvre des initiatives régionales et des buts communs. Une telle approche a conduit à une version restreinte du bassin, non seulement en termes de jurisprudence, mais aussi en termes de mandat pour la Commission, surtout intéressée à la mise en œuvre de projets pilotes liés à l'agriculture, à l'élevage et à la gestion des ressources (eau, faune et flore). Le statut du lac Tchad fut transformé durant la colonisation européenne, lorsque les trois puissances coloniales (France, Grande-Bretagne et Allemagne) lui firent jouer le rôle de frontières internationales pour délimiter des États-nations. Le souci colonial pour le « progrès » national était tel que le « développement » fut conceptualisé dans des termes techniciens plutôt que de manière diplomatique ou administrative. Cette

---

8. D. Johnson, *The Root Causes of Sudan Civil Wars*, Londres, James Currey, 2003. Il est à noter que ces ressources, et surtout l'eau, ne sont nulle part mentionnées dans les négociations de Naivasha.

9. Pour un résumé, voir S. Muhammad Ali, « Intergroup relations in the Chad Basin: a case study of agriculturalists-pastoralists in North-Eastern Nigeria », [s. d.], [manuscrit non publié].

démarche fut institutionnalisée dans la CBLT fondée en 1964, peu de temps après que les États constitutants acquièrent leur indépendance. À cette époque, une définition du développement national et régional était compatible avec la vive préoccupation des États membres de préserver leur souveraineté nationale. De même, les liens établis aujourd'hui entre développement et conflit n'avaient pas encore été perçus, ce qui avait écarté le problème de la résolution des conflits de la liste des tâches et des buts établis lors des accords instituant la CBLT. Ainsi, malgré – ou peut-être à cause de – trente ans de guerre au Tchad, la CBLT n'a jamais joué aucun rôle dans la résolution du conflit et est demeurée une entité légale silencieuse au milieu du champ de bataille.

Le texte de M. Njeuma permet de comprendre la longévité de la CBLT en dépit de son absence d'engagement dans différents problèmes régionaux comme la guerre. À côté d'une série d'arrangements institutionnels dus aux prétentions ou aux craintes souverainistes des États riverains, il souligne la « découverte », au début des années 1970, de « problèmes globaux » (la sécheresse, l'environnement) qui impulsa un nouvel élan à cette institution. À cette époque, les investissements internationaux, provenant pour l'essentiel des Nations unies, donnèrent une nouvelle vie à une entité régionale par ailleurs marginalisée sur la scène internationale. Depuis lors, diverses organisations internationales ou non gouvernementales ont continué à fournir des bases matérielles et des constructions idéologiques à la CBLT, en faisant un acteur régional défini par des limitations matérielles et des valeurs dominantes, centré sur la protection de l'environnement et la gestion des ressources. Pour la plupart des États membres, dont les capitales sont fort distantes du siège de N'Djamena – certaines comme Abuja ou Yaoundé ne figurent même pas dans la zone sahélienne –, la CBLT est perçue comme une entité s'intéressant aux eaux stagnantes et aux arrière-pays : un lac qui s'assèche, des marais, des savanes, des routes ensablées, des frontières sujettes à conflit.

La Commission est donc construite comme une organisation périphérique dans la vie régionale, même si elle est le conduit de fonds internationaux d'un montant significatif. La tension entre les registres régionaux et nationaux qui définissaient les lignes de conflit de la CBLT à ses débuts a été remplacée par la tension entre les registres régionaux et internationaux. Ironiquement, cette organisation régionale ne réussit pas à reconnaître ni à intégrer les réalités des pratiques économiques et sociales au niveau de la région et ne peut donc, comme M. Njeuma le met en évidence, légiférer sur le commerce régional du bétail, du poisson et des produits agricoles. Cet échec reflète l'orientation techniciste de la CBLT et son peu d'intérêt pour les contradictions entre citoyenneté nationale et modes de vie transfrontaliers, qui sont pourtant de plus en plus apparentes.

---

**MOUVEMENTS DANS ET À TRAVERS LE BASSIN DU LAC TCHAD**

Les rapports entre citoyennetés nationales et migrations transfrontalières sont étudiés par Olivier Pliez dans son analyse des flux migratoires contemporains dans et à travers le Sahara. Contrairement aux hypothèses maintes fois établies sur le poids dans la région d'un Nigeria densément peuplé, O. Pliez montre en quoi la Libye est devenue « le pivot du système migratoire qui se dessine dans le bassin du lac Tchad », et il en tire des conclusions : « Les flux migratoires entre l'Afrique subsaharienne et la Libye prennent [...] une importance croissante, au point que l'on voit désormais se dessiner de nouvelles constructions territoriales transsahariennes qui accompagnent ce mouvement. » La recomposition régionale se réalise clairement au moyen de ces migrations, qui sont également des vecteurs de transformation spatiale et temporelle tant sur leurs parcours qu'à leurs destinations finales. Même si ces changements en cours ne sont pas toujours très bien évalués, il est essentiel de les décrire dans les détails. Comme O. Pliez le démontre, les réseaux transnationaux dans et à travers le Sahara ont augmenté considérablement durant les années 1990, en partie du fait de la fin du conflit au Tchad et de la politique migratoire de la Libye : « [...] le Niger, le Soudan et le Tchad sont justement trois États frontaliers de la Libye qui forment à la fois le premier cercle de l'immigration africaine mais aussi les plaques tournantes d'un transit continental des migrants. » Le Sahara est donc un espace dynamique : il est une périphérie géographique ayant un impact spécifique sur les États qu'il contient ou dont il est adjacent.

Comme plaques tournantes des migrations transsahariennes et sahéliennes, le Niger, le Tchad et le Soudan ne sont ni de simples points de départ ni des points d'arrivée. On peut imaginer que l'existence de certaines institutions, comme les prêteurs, les cambistes et les marchés d'animaux, précèdent ces mouvements et rendent certaines destinations plus attractives. Sur ces routes, des villages se spécialisent dans le transit des migrants en leur offrant de bonnes conditions de sécurité. De la même manière, l'établissement de zones d'installation spécifiques est assurément suivi par la création de certaines institutions, ces zones devenant des postes d'arrêt pour les écoles coraniques ambulatoires<sup>10</sup> et pour certains types de commerçants. Il serait intéressant

---

10. Sur cette question, voir notamment M. de Bruijn, « Small-town dynamics in Chad : koranic schools, islamization and political change », contribution à la conférence « Reconfigurations du bassin du lac Tchad », Institut Max-Planck, 29-30 septembre 2003.

d'en savoir davantage sur les manières dont l'identité nationale est perçue et négociée dans ces sites transnationaux émergents. Lorsqu'ils cohabitent dans de tels lieux, les migrants et les personnes déjà installées s'identifient-ils en fonction d'une affiliation commune ? Si tel est le cas, quels sont les régimes discursifs primaires de ces représentations (linguistiques, religieux, commerciaux, nationaux, régionaux) ? L'idée d'une identité saharienne ou d'une affinité régionale, impliquée par l'appartenance au bassin, a-t-elle un écho particulier pour ces personnes ? Comment la population locale se représente-t-elle de tels espaces transnationaux ou régionaux ? Si nous n'avons aucune réponse à ces questions, O. Pliez souligne la récente renaissance d'Abéché, au Tchad, comme carrefour d'échanges, ce qui suppose réalisées certaines conditions de sécurité, offerts certains services et certaines fonctions des réseaux financiers, commerciaux, familiaux et religieux. Paradoxalement, pour les migrants locaux, cette réputation de site d'accueil n'est pas contredite par le fait qu'Abéché, proche de la frontière soudanaise où le conflit du Darfour fait rage et génère des milliers de réfugiés<sup>11</sup>, n'est pas l'un des endroits les plus stables et les plus sûrs de la région. Il semble donc que les représentations qui dominent au sein de la population locale sur ce qui constitue un centre vital, au niveau économique et social, dans la région soient aussi importantes que celles qui prévalent chez les chercheurs et les administrateurs à propos des centres urbains significatifs, comme les grandes villes et les cités.

De fait, la situation dynamique du Sahara sur les trajectoires migratoires n'est en aucun cas uniforme dans ses effets, et O. Pliez note que, même s'il y a eu un accroissement notable du nombre de citoyens de pays subsahariens ayant migré en Libye, ce pays n'est plus une destination privilégiée dans la région. Durant les années 1990, les migrants ont de plus en plus souvent opté pour d'autres destinations, tels l'Égypte ou le Maroc, ou même d'autres États de la région. Maintenant qu'obtenir une formation universitaire en Europe ou à Moscou est plus difficile, beaucoup d'étudiants choisissent des institutions régionales ou nord-africaines. De même, beaucoup se tournent vers des instituts religieux délivrant une formation professionnelle. Cela manifeste une ambiguïté inhérente à la construction de cet espace de circulation et d'échange, et souligne aussi l'absence de linéarité de ce processus. C'est un point méthodologique important. On l'a vu, cette non-linéarité doit être mise en lumière non pas comme un élément conceptuellement innovateur mais pour des raisons empiriques : c'est un moyen par lequel nous pouvons mieux comprendre comment des espaces périphériques ou des pratiques apparemment marginales affectent mais également servent à constituer des centres, qu'ils soient des capitales étatiques ou des politiques étatiques<sup>12</sup>.

Dans ce sens, O. Pliez montre comment le bassin du lac Tchad est devenu (une nouvelle fois) partie intégrante de l'Afrique du Nord et comment il a un impact sur le monde méditerranéen (notamment en termes de migrations clandestines). Ce lien entre l'Afrique subsaharienne et la Méditerranée est un rapport constitutif réciproque. Il est donc important de considérer le processus par lequel chaque terme de ce lien devient essentiel à la constitution des espaces social, politique, économique de l'autre. En effet, l'émergence de la Libye en tant que plaque tournante des migrations légales, et surtout illégales, vers le continent européen a eu des répercussions importantes sur la définition de la politique européenne à l'égard de ce pays, comme en témoigne la réception chaleureuse du colonel Khadhafi à la Commission européenne en avril 2004. D'un autre côté, la Libye reste le lieu où se reconstituent les réseaux migratoires vers l'Europe. Ainsi, le bassin du lac Tchad est un espace migratoire porté d'abord par les activités dans le Sahara, mais construit aussi dans une relation spécifique avec les régions limitrophes telles que l'Afrique du Nord et la Méditerranée.

---

#### LE BASSIN EN ARCHIPEL

L'idée que les mouvements migratoires sont l'une des dimensions ou génèrent des ensembles de pratiques constitutifs du bassin du lac Tchad doit, bien sûr, être nuancée. On peut décrire différentes sortes de territorialisation, comme les mouvements de population, les lieux d'installation, les investissements en capitaux, qui contribuent à l'émergence de différents modèles et donnent un sens à l'idée même de bassin. Récemment, les observateurs se sont plus intéressés, par exemple, à la logique des investissements dans la région. Ces derniers sont évidemment liés au pétrole et au projet d'oléoduc chargé d'acheminer le pétrole jusqu'au port de Kribi, au Cameroun, mis en œuvre par un consortium de compagnies pétrolières (Exxon, Chevron, Petronas) au Cameroun et au Tchad. La nouveauté, ici, est l'appui financier et administratif apporté par la Banque mondiale. Cette aide sans précédent accordée à l'investissement privé d'un consortium multinational, dans un secteur qui ne relève du développement que de manière lointaine et indirecte, a été justifiée par la Banque mondiale par la volonté d'accroître la capacité de l'appareil d'État et de réhabiliter l'État-nation au Tchad.

---

11. Voir sur ce point la contribution d'Andrea Behrends à la même conférence.

12. D. Poole et V. Das (eds), *Anthropology at the Margins of the State*, Santa Fe, School of American Research Press, 2004.

Il est trop tôt pour juger ce programme ambitieux et même téméraire, mais on peut déjà cerner certains effets de son début de réalisation. Le plus important est peut-être ce que Simon Tulipe a décrit comme un archipel, ou un « ensemble de lieux pétroliers », « reliés entre eux et assurant des fonctionnalités précises, créant une sorte de territorialité plus ou moins indépendante des espaces qu'elle investit<sup>13</sup> ». S. Tulipe s'y réfère comme un « Essoland en Afrique centrale ». Cet archipel « s'organise à partir de pôles hiérarchisés, aux lieux de commandement lointains (Houston, siège d'Exxon-Mobil). Les antennes de N'Djamena (commandement du projet de Doba) et Douala (direction de Cotco, transit du matériel de chantier) en constituent les principaux relais. Komé (centre de l'exploitation) et Kribi (terminal de stockage et de déchargement) se situent aux extrémités de la chaîne de production. Moundou et Sarh (centres de prospection), Doba et Bébédjia (logement de la main-d'œuvre) apparaissent comme des pôles secondaires. Ces pôles sont reliés entre eux par des réseaux de télécommunication (système autonome de téléphone et de liaisons Internet par satellite) et des axes spécifiques. Durant le chantier de construction de l'infrastructure, de nombreux tronçons de routes et de pistes ont été rénovés (et parfois créés) entre Douala et Komé d'une part, N'Djamena et Komé d'autre part. Dans la majorité des cas, ils sont réservés aux besoins du consortium, et donc interdits aux autres usagers<sup>14</sup> ».

Simon Tulipe souligne la différence entre cet archipel néopétrolier et les structures régionales de production, de commercialisation et de consommation, comme la culture du coton basée sur les réseaux hydrographiques et les relations nationales et régionales entre mondes urbains et ruraux. Ces différences posent une double question : dans quelle mesure les nouveaux investissements en capitaux, la circulation monétaire et les projets d'infrastructure seront-ils dirigés vers cet archipel au détriment des anciennes structures de production et d'échange nationales et régionales ? Cet aspect des transformations en cours dans le bassin mérite une attention plus grande. L'ambiguïté sous-jacente à de tels processus est évidente. Alors que les investissements dans le secteur pétrolier se font aux dépens d'autres secteurs (relativement) productifs, S. Tulipe souligne que l'exploitation pétrolière et le projet d'oléoduc ont accru la masse monétaire en circulation dans la région. De la même manière, si l'archipel pétrolier peut être considéré comme un réseau discontinu de sites économiques privilégiés, les investissements dans les infrastructures ont servi à désenclaver et à relier certaines villes ou certaines régions auparavant isolées : par exemple, on peut maintenant voyager de Moundou (Tchad) à Ngaoundere (Cameroun) sans passer par N'Djamena, ce qui permet d'intensifier les relations entre le Nord-Cameroun et le sud du Tchad. En revanche, certaines zones vont se trouver encore plus isolées, comme cela semble déjà le cas pour

l'extrême nord du Cameroun, de plus en plus satellite du Nord-Nigeria. La mise en place de réseaux de téléphonie satellitaire rend aussi certains liens physiques inutiles, ce qui va transformer les façons dont ces différentes trajectoires seront redessinées et réinvesties.

On assiste ainsi à un processus paradoxal d'enclavement et de désenclavement. Celui-ci est en cours au Tchad et au Cameroun, mais la prospection pétrolière au Niger, au Soudan, Nord-Cameroun et en Centrafrique signifie qu'il est à l'ordre du jour dans tout le bassin. Évidemment, cette tendance n'est pas spécifique au bassin. Simon Tulipe montre comment, dans le bassin du lac Tchad, « la production s'organise sur terre dans des conditions proches de l'*off-shore* » ; c'est par exemple le cas en Guinée équatoriale aujourd'hui<sup>15</sup>, où la stratégie *off-shore* est poursuivie comme un moyen de préserver l'intégrité nationale d'un pays frappé par la pauvreté et l'instabilité politique. Dans ce dernier cas, la stratégie du *off-shore* a permis de s'assurer des rentes financières par le biais d'un capital multinational et d'établir un statut apparemment légitime au sein de la communauté internationale. Le statut *off-shore* est donc fondamentalement dépendant de liens internationaux. Dans le bassin, nous avons donc, d'un côté, des investissements en matière d'infrastructures locales et la prospection à venir et, de l'autre, l'émergence d'un archipel lié aux instances internationales (capital, technologie et régulation). Sans doute, comme S. Tulipe le suggère, les marchés du travail locaux et régionaux et les marchés de capitaux vont-ils bénéficier de cette nouvelle donne. Ainsi, l'avenir sera probablement marqué par la fragmentation des territoires nationaux, malgré la supposée consolidation des capacités de l'État prévue par la Banque mondiale.

---

#### RÉGIMES RÉGULATEURS DANS LE BASSIN DU LAC TCHAD

La viabilité de l'archipel néopétrolier dépend *in fine* de différents régimes rivaux d'autorité légitime. La spécificité de ce complexe réside, pour citer S. Tulipe, dans le fait que « le système pétrolier a le privilège d'échapper pour

---

13. N. Donner, « Chad development project ». *Approche d'un projet pétrolier à l'heure du développement durable. Le projet Exxon Mobil au Tchad*, mémoire de maîtrise de géographie, université Joseph-Fourier, Grenoble-I, 2003, pp. 55-56, cité par S. Tulipe.

14. *Ibid.*, p. 61, cité par S. Tulipe.

15. J. Roitman et G. Roso, « Guinée-Équatoriale : être "off-shore" pour rester "national" », *Politique africaine*, n° 81, mars 2001, pp. 121-142.

l'essentiel aux lois du pays d'accueil pour se plier aux ordres du consortium et aux règles édictées par la Banque mondiale ». C'est ce qui le rend *off-shore*. Cependant, ce qui est important est moins l'imposition d'une forme extérieure de régulation (qu'elle se réfère au capital multinational ou aux États-Unis) que l'adéquation ou, au contraire, la disjonction entre différents niveaux de régulation, générant ainsi un régime régulateur inconnu jusqu'alors dans la région. Si ces niveaux d'intervention mettent en jeu des distinctions géographiques, internationale (Banque mondiale), nationale (ministère des Mines), régionale (CBLT, Cemac<sup>16</sup>), ils impliquent également des autorités régulatrices intervenant dans des domaines particuliers comme le travail, le droit de propriété, la comptabilité, la fiscalité et la sécurité.

La complexité des interactions entre ces différentes instances et pratiques est décourageante et mal comprise. Et cette absence de compréhension a d'importantes conséquences concrètes. Ainsi, dans des cas où les gisements traversent différents territoires nationaux, la Banque mondiale suppose que l'autorité des compagnies pétrolières, en tant qu'acteurs privés et extérieurs, contribuera à la résolution pacifique et légale des désaccords potentiels sur le partage des blocs entre États. Or, comme nous l'avons vu dans le récent conflit opposant le Cameroun, le Nigeria et la Guinée équatoriale, les compagnies pétrolières, dotées d'une armée d'avocats à Washington, se sont révélées une source importante de conflits et de litiges<sup>17</sup>. Le recours à des compétences juridiques extranationales ou non étatiques peut dans certains cas alimenter un conflit violent potentiel et, en tout état de cause, il rend plus probables des litiges coûteux.

Comme la CBLT – qui est supposée fournir un cadre institutionnel et donc donner une signification objective à la région, mais qui fonctionne pour l'essentiel comme un moyen de collecter des ressources internationales –, le pétrole et l'oléoduc représentent deux sources de prébendes pour un État fiscalement pris à la gorge, dont ils contribuent ainsi à renforcer les stratégies d'extraversion<sup>18</sup>. Comme Saïbou Issa le remarque à propos des réseaux de bandits connus localement sous le nom de « coupeurs de route », les stratégies d'accumulation sont extrêmement flexibles et peuvent se reconfigurer en quelques mois en prenant d'autres cibles et en visant de nouvelles niches de richesse : « En un mot, ils vont et viennent au gré du mouvement des ressources qu'ils convoitent, gérant la frontière comme un pont entre le lieu du crime et le lieu de la jouissance du butin. » Ce qu'il appelle « le banditisme rural professionnel transethnique » dans le bassin ne recoupe pas simplement l'existence de bandes ethniquement ou nationalement homogènes risquant des incursions dans des États voisins, ni même celle d'un assemblage de groupes de nationalités différentes. La question porte moins sur les origines nationales

des réseaux actifs dans la région que sur leurs déplacements, et donc leur contribution à ce que O. Pliez évoque comme une nouvelle construction territoriale. Ils offrent également un aperçu sur la manière dont des groupes ou des activités marginalisées (le vol, le banditisme) octroient une structure et un sens à des pratiques déjà existantes (accumulation, mobilité et redistribution).

Saïbou Issa insiste sur l'historicité de ce banditisme de grand chemin. Mais il persiste à dire que si certains sites (comme Zigue-Zigague au Cameroun) ont été des lieux privilégiés pour des formes violentes d'accumulation – du fait de la circulation d'armes légères, de mercenaires et de personnels militaires sur la frontière Tchad-Cameroun –, les réseaux d'accumulation ont migré et se sont reconstitués dans de nouvelles zones en fonction de l'exploitation pétrolière et du projet d'oléoduc (Cameroun, Centrafrique et frontière méridionale du Tchad). Le bassin est, surtout pour les locaux et les observateurs avertis, bien connu pour ses bandits de grand chemin. Cependant, ce phénomène a été considéré jusque très récemment comme « le problème du Tchad » du fait de la guerre, des affrontements factionnels, du commerce des armes. Aujourd'hui, il est défini en termes de possibilité de gain et de circulation accrue de véhicules, d'argent et d'hommes associés au projet d'oléoduc : ni guerre ni affrontement, mais plutôt le capitalisme et les projets de développement.

En ce sens, et contrairement à des observations trop courantes, le banditisme et le crime organisé ne sont pas seulement des réactions obligées à la crise économiques ni des modalités illégales d'accumulation et de mobilité socio-économique qui s'intensifient lorsque les moyens légaux se limitent. Pour Karine Bennafla, « les groupes armés profitent à leur manière de l'intensification des échanges commerciaux et monétaires aux confins des territoires<sup>19</sup> ». Du fait du manque d'infrastructures bancaires, ou de la méfiance habituelle vis-à-vis du secteur bancaire là où il existe, les négociants, les commerçants et les hommes d'affaires dans la région voyagent avec des sommes importantes d'argent liquide. La masse monétaire en circulation dans les zones rurales a augmenté de façon notable par rapport au secteur urbain, ce que l'on peut notamment expliquer par un « exode urbain » des billets de banque (surtout

---

16. Commission économique et monétaire des États d'Afrique centrale

17. J. Roitman et G. Roso, « Guinée-Équatoriale : être "off-shore" pour rester "national" », art. cit.

18. J.-F. Bayart, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard 1989.

19. K. Bennafla, *Le Commerce frontalier en Afrique centrale : acteurs, espaces, pratiques*, Paris, Karthala, coll. « Les Afriques », 2002, p. 170, cité par S. Issa. Les italiques sont de J. Roitman. Voir aussi le compte rendu de cet ouvrage dans notre rubrique « La revue des livres ».

les plus petites coupures), imputable pour l'essentiel à la vitalité de ladite « économie informelle » ou aux échanges transfrontaliers et commerciaux échappant à l'autorité régulatrice officielle. Ainsi, alors que S. Issa suggère que « l'embuscade moderne » est un artefact de la crise tchadienne ou le débordement de trente ans de guerre au Tchad, des événements plus récents ont également contribué à la consolidation et à l'intensification de ce banditisme organisé. Parmi les nombreuses explications à cela, on peut citer l'arrivée sur le marché du travail de jeunes sans emploi et la présence d'adultes sous-employés, mais aussi la démobilisation de certains soldats tchadiens, la circulation de mercenaires originaires du Tchad, du Niger et du Soudan, et le nombre croissant de militaires et de douaniers non payés dans la région. Au Tchad, par exemple, les militaires se muent en douaniers non officiels, les « douaniers combattants », qui sont actifs sur la frontière et sont acceptés comme une des formes de régulation dans la région.

Cette situation a conduit à de nouveaux arrangements entre les formes officielles et non officielles d'autorité régulatrice qui se sont institutionnalisées dans la région. Dans le bassin, les gens sont confrontés à de nombreuses formes d'autorité régulatrice, officielles ou non : ils paient « la taxe du coupeur » et la taxe d'entrée, le péage, les commissions et les frais de protection aux « douaniers combattants ». Cela permet d'acheminer des marchandises en contournant la douane, ou de faciliter leur passage « faux-légal » par les douanes, de même que cela garantit le droit de mener certaines formes de négoce. L'accroissement du nombre d'autorités régulatrices<sup>20</sup> provient de la multiplication de figures reconnues par la population locale comme exerçant une autorité légitime sur l'accès à des positions probables d'accumulation. Ces figures détentrices d'une autorité sont en compétition avec les instances de l'autorité régulatrice nationale dans la mesure où les premières sont les arbitres en dernière instance de l'enrichissement et de l'emploi. Grâce aux taxes et aux impôts levés sur la population locale, elles établissent une base fiscale autonome. Et, sous un certain angle, elles garantissent la sécurité économique et l'accès à la richesse pour les locaux en dépit de leur association avec la violence. Comme ces régimes régulateurs, très militarisés, génèrent différents régimes de violence, ils fournissent aussi un accès à la richesse et aux possibilités d'accumulation, de même que la protection et un mode d'action en période d'insécurité et d'austérité. Les sommes dépensées pour avoir un accès sécurisé aux marchés international et régional, aux relations commerciales et financières vitales, et à la protection, permettent de formaliser différents types de trafics, depuis celui des armes légères traversant le désert à celui des produits pétroliers franchissant les montagnes. Cela rend ces activités moins aléatoires tant en termes de logistique que de revenus. En outre,

les contributions accordées à ceux qui régulent l'accès et la participation à ces activités commerciales et financières ne sont pas sans contreparties. Ces dernières incluent la protection et un cadre formel, mais aussi une redistribution sous la forme du financement de services communautaires, tels que les mosquées et les églises, ou l'appui à des familles affectées par la maladie, la mort ou la malchance d'un de leurs membres.

Même s'ils sont violents, ces réseaux sont productifs dans la mesure où l'illégalité est une disposition qui est à la fois stratégique économiquement et signifiante socialement : ils sont inhérents à la mobilité socio-économique et suscitent de nouvelles relations sociales (contribuable-régulateur) et de nouvelles subjectivités (le sujet fiscal<sup>21</sup>). Ce que S. Issa appelle la « crimozonie » est un « havre de l'illégalité ». Mais c'est également un domaine de pratiques licites ou de pratiques qui apparaissent raisonnables et légitimes à la population locale. Comme le dit un jeune Camerounais travaillant dans le commerce transfrontalier, « pour que le système puisse continuer à fonctionner proprement, il est important que des personnes le violent [...]. Nous aidons [...] à subvenir aux besoins des familles et contribuons au bien-être des agents de la force publique<sup>22</sup> ». Les acteurs du monde du commerce non officiel et du banditisme l'affirment : leurs activités sont illégales puisqu'ils transgressent la loi officielle, mais elles sont licites car elles contribuent au bien-être général par la redistribution. Donc, « l'art de bien se conduire » décrit par S. Issa comme régulant la vie et l'insécurité sur les routes du bassin du lac Tchad est aussi un domaine dans lequel chacun formule et évalue des jugements sur sa subjectivité et sa relation à autrui, sur le gouvernement de soi et le gouvernement des autres, en bref sur la gouvernementalité au sens foucauldien du terme. Un domaine dans lequel les distinctions entre illégalité et légalité, conduites licites et illicites sont construites et entérinées en évaluant et en reformulant des distinctions entre l'État et les citoyens ou entre le public et le privé.

---

20. J. Roitman, « Le pouvoir n'est pas souverain : nouvelles autorités régulatrices et transformations des États dans le bassin du Lac Tchad », in B. Hibou (dir.), *La Privatisation des États*, Paris, Karthala, coll. « Recherches internationales », 1999, pp. 163-196 ; J. Roitman, *Fiscal Disobedience. An Anthropology of Economic Regulation in the Chad Basin*, Princeton, Princeton University Press, à paraître à l'automne 2004.

21. J. Roitman, « La garnison-entrepôt : une manière de gouverner dans le bassin du lac Tchad », *Critique internationale*, n° 19, 2003, pp. 93-115 ; J. Roitman, *Fiscal Disobedience. An Anthropology of Economic Regulation in Central Africa*, op. cit.

22. Entretien, Ngaoundere (Cameroun), décembre 2001.

Les différentes manières qu'ont aujourd'hui les gens de la région de problématiser leurs expériences vécues et certains concepts spécifiques – tels que la richesse, le travail, la citoyenneté, l'État et la nation – ont une influence certaine sur l'institutionnalisation des différents réseaux qui définissent le bassin du lac Tchad. De la même façon que nous nous sommes abstenus ici de définir le bassin comme une entité stable et géographique identifiable sur une carte des États, la population locale a des manières différentes de donner sens à la région dans laquelle elle vit ainsi qu'aux relations qui se sont forgées entre États et nationalités. Aujourd'hui, leur entendement de ce que signifie vivre dans le bassin du lac Tchad est influencé par plusieurs facteurs : les discours du développement (environnementaliste et nativiste) transmis par les agences internationales et inscrits matériellement dans des organisations comme la CBLT ; les rapports constitués par les migrations transsahariennes et les zones de peuplement ; les processus d'enclavement et de désenclavement définis par les contours de l'archipel néopétrolier ; mais aussi l'expansion ou la contraction des modes violents d'accumulation et les formes de régulation qu'elles véhiculent ■

Janet Roitman

CNRS-MALD

Traduction de Roland Marchal

**Ce dossier a reçu le soutien de Club du Sahel  
et de l'Afrique de l'Ouest /OCDE**